

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2004**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2004**

En notre qualité de commissaire aux comptes du FCP AXIS CAPITAL PROTEGE, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2004 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur. Comme il ressort des états financiers, L'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est employé, à la date du 30-09-2004 en des titres émis par AXIS TRESORERIE SICAV à hauteur de 43,77%. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention de placements émis ou avalisés auprès d'un même établissement (ne devant pas dépasser 10% de l'actif net).

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-09-2004, tels qu'annexés au présent avis.

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

Tunis, le 1^{er} Novembre 2004

**BILAN ARRETE AU 30-09-04
(Exprimé en dinar Tunisien)**

			30/09/2004
	ACTIF		
AC1-	Portefeuille-titres		221 418
	Actions , valeurs assimilées et droits attachés	4.1	170 378
	Obligations et valeurs assimilées	4.2	51 040
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		250
	Disponibilités		250
AC3-	Créances d'exploitation	4.3	44
	TOTAL ACTIF		221 712
	PASSIF		
PA1-	Opérateurs créditeurs		4 395
PA2-	Autres créditeurs divers		140
	TOTAL PASSIF		4 535
	ACTIF NET		
CP1-	Capital	4.4	216 463
CP2-	Sommes capitalisables		714
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		3 260
	b - Sommes capitalisables de l'exercice		-2 546
	ACTIF NET		217 177
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		221 712

**ETAT DE RESULTAT
Période du 01-07-04 au 30-09-04
(Exprimé en dinar Tunisien)**

		du 01-07-04 au 30-09-04	du 01-01-04 au 30-09-04
Revenus du portefeuille-titres	4.5	763	5 485
Revenus des actions et valeurs assimilées		0	3 077
Revenus des obligations et valeurs assimilées		763	2 408
Revenus des placements monétaires		1	27
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		764	5 512
Charges de gestion des placements	4.6	-2 290	-5 199
REVENU NET DES PLACEMENTS		-1 526	313
Autres charges	4.7	-182	-1 708
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 708	-1 395
Régularisation du résultat d'exploitation		0	-1 150
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		-1 708	-2 545
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	1 150
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 385	2 826
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		3 598	9 481
Frais de négociation		-198	-477
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 077	10 435

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**Période du 01-07-04 au 30-09-04**

(Exprimé en dinar Tunisien)

	du 01-07-04 au 30-06-04	du 01-01-04 au 30-09-04
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS</u>		
<u>D'EXPLOITATION</u>	3 077	10 435
Résultat d'exploitation	-1 708	-1 395
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 385	2 826
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 598	9 481
Frais de négociation	-198	-477
<u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>	0	0
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	0	103 947
a / Souscriptions	0	180 799
Capital	0	166 866
Régularisation des sommes capitalisables	0	13 933
b / Rachats	0	-76 852
Capital	0	69 780
Régularisation des sommes capitalisables	0	7 072
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 077	114 382
<u>ACTIF NET</u>		
en début de période	214 100	102 795
en fin de période	217 177	217 177
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>		
en début de période	196	100
en fin de période	196	196
VALEUR LIQUIDATIVE	1 108,044	1 108,044
TAUX DE RENDEMENT	5,70%	10,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2004**1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE**

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie est de 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public.

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.09.04 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30.09.04 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles et sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste est analysé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-04	% actif net
Titres OPCVM				
ARABIA SICAV	62	3 248	3 459	1,59%
AXIS TERSORERIE SICAV	901	93 249	95 049	43,77%
Total Titres OPCVM	963	96 497	98 508	45,36%
Premier marché				
MONOPRIX	500	13 600	15 161	6,98%
CIL	1000	15 608	15 604	7,18%
SOTETEL	1000	23 400	23 495	10,82%
TUNINVEST	3000	17 310	17 610	8,11%
Total premier marché	5 500	69 918	71 870	33,09%
Total	6 463	166 415	170 378	78,45%

4.2- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-04	% actif net
Emprunt d'Etat				
BTA	50	50 350	51 040	23,5%
Total	50	50 350	51 040	23,5%

4.3 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse au comme suit :

Désignation	Montant
Intérêts courus sur comptes de dépôts	27
AFC achat et vente actions	17
Total	44

4.4- Capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 3 077 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	4 785
Variation de la part Revenu	-1 708
Variation de l'Actif Net	3 077

Les mouvements sur le capital au cours de la période du troisième trimestre 2004 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2004	
Montant:	198 218
Nombre de titres :	196
Nombre d'actionnaires :	5
Souscriptions réalisées	
Montant:	0

Nombre de titres émis :	0
Nombre d'actionnaires nouveaux :	0
Rachats effectués	
Montant:	0
Nombre de titres rachetés :	0
Nombre d'actionnaires sortant :	0
Capital au 30/09/2004	
Montant:	198 218*
Nombre de titres :	196
Nombre d'actionnaires :	5

* Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période. Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être ainsi déterminée :

Capital sur la base part de capital de début de période	198 218
Variation de la différence d'estimation	2 826
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	9 481
Régularisation des sommes non distribuables	6 415
Frais de négociation	-477
Capital au 30-09-04	216 463

4.5- Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-04 au 30-09-04	Période du 01-01-04 au 30-09-04
Dividendes	0	3 077
Revenu des BTA	763	2 408
Total	763	5 485

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par AXIS CAPITAL PROTEGE FCP.

Le total de ces charges pendant le troisième trimestre s'élève à 2 290 dinars et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	803
Rémunération dépositaire	1 487
Total	2 290

4.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel, la charge de TCL, publicité et publication et agios débiteurs.

Le total de ces charges pendant le troisième trimestre s'élève à 182 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Redevance CMF	55
Publicité et publication	101
TCL	9
Agios débiteurs	17
Total	182